L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 AOUT 1880. 53me Année

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 12 AOUT 1880.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

POUR PRÉSIDENT :
WINFIELD SCOTT HANCOCK,
DE LA PENNSYLVANIE.

POUR VICE-PRÉSIDENT :
WILLIAM H. ENGLISH,
DE L'INDIANA.

Les candidats honorables ne suffisent pas.

Toutes les élections ont de l'importance, mais à divers degrés. Les plus importantes pour nous en ce moment ne sont pas celles qui concernent le gouvernement général du pays, bien que nous ayons un intérêt immense à ce que ce gouvernement soit confié à un président et à un Congrès démocrates. A tous les points de vue, un changement de personnel dans l'administration des affaires fédérales ne pourrait être que très avantageux pour les Etats-Unis et comme ce changement aurait pour but le retour aux bons principes, il est clair que s'il avait lieu, on devrait en attendre de magnifiques conséquences. Mais cela serait insignifiant pour nous, si notre administration de ville continuait à être confiée à des fonctionnaires d'un caractère semblable à celui des hommes qui remplissent les hautes places de la municipalité depuis huit ans. Ils ont changé quatre fois en ces huit années, mais le système n'a pas changé, et nous n'avons jamais vu qu'aucun d'eux ait fait un effort sérieux pour améliorer la situation on ne peut plus pénible où la ville gémit sans pouvoir en sortir.

Les élections municipales sont donc celles qui ont pour nous le plus d'importance immédiate, et si elles devaient se faire sous l'empire d'une nouvelle charte, elles auraient une importance extrême. Mais en l'état que pouvons-nous en attendre? Nous ne devons pas même en attendre un désillusionnement, car il n'y a pas d'illusion possible. Que nous faudrait-il? Il nous faudrait une administration réformatrice, sérieusement réformatrice, qui, par des mesures radicalement bonnes, soulagerait la ville dans ses besoins les plus pressants, et c'est justement l'administration que les élections ne nous donneront pas. Nous le voyons déjà par les noms qu'on met en avant pour la mairie. Parmi tous ces noms nous n'en voyons qu'un qui put donner une satisfaction réelle parce qu'il est attaché à toutes les idées de réformes financières dont il a été si souvent question dans ce derniers temps. En en parlant ainsi, c'est nommer le Dr Warren Brickel que nous avons toujours considéré comme le plus ardent et le plus sincère ami de notre ville, et aussi conséquemment celui qui lui présenterait les garanties les plus solides.

Tous les autres, à l'exception de l'ex-maire Leeds dont la probité et les bonnes intentions n'ont jamais été mises en doute par personne, mais qui manque d'initiative bien qu'il ait essayé plusieurs fois de faire prévaloir dans le conseil de ville les idées dont il était animé, à l'exception de l'ex-maire Leeds, disons-nous, tous les autres ressemblent exactement à ceux que nous avons déjà eus, et pas un d'eux n'oserait faire davantage. Ce sont tous des hommes d'honneur assurément, et s'il s'agissait de fonder une maison de commerce, on ne pourrait pas trouver de plus habiles directeurs ni de plus recommandables associés. Mais il ne s'agit pas de maison de commerce, il s'agit de l'administration d'une grande ville, mal gouvernée depuis quinze ans, et qui a besoin, pour être sauvée, de remèdes vigoureux et énergiques.

Aucun de ces hommes n'a rien fait qui pût nous donner l'espoir d'une administration réparatrice. Leurs relations, leurs attaches et, pour la plupart d'entre eux, leurs intérêts pourtêtre les écarteraient de la voie où il faudrait entrer et qu'il faudrait suivre résolument pour opérer le bien nécessaire. Avec ces hommes, on verrait encore les choses se traîner comme elles se traînent aujourd'hui péniblement, affreusement, avec des souffrances toujours plus vives pour la grande masse des administrés, sans leur donner le moindre espoir d'un soulagement prochain ni même éloigné. Or, ce n'est pas ce que nous demandons. Ce que nous demandons, le voici :

Nous demandons huit hommes, puisque la charte de 1870 nous les impose, huit hommes qui, faisant abnégation de leur intérêt officiel, se réuniraient immédiatement après leur élection, pour délibérer sur le premier acte de politique commandé par les circonstances, et, qui diraient : "nous ne devons pas penser à nous, mais aux autres. Avec la charte telle qu'elle est et les dettes qui en entravent l'exercice, nous ne pouvons rien faire de bon, si ce n'est de faire sentir à l'Exécutif la nécessité d'un changement dans la forme du gouvernement de ville; ce changement ne pouvant avoir lieu sans la sanction législative, une session extraordinaire est indispensable et nous devons en demander la convocation."

Ces huit hommes devraient faire davantage; ils devraient se mettre immédiatement à l'œuvre et s'occuper d'un canevas de charte qui, libérant la Législature de tout souci, lui permettrait facilement de voter en vingt jours, non seulement cette charte mais encore toutes les lois de finance que la situation exige. A vrai dire, si ces huit hommes étaient capables de faire ce que nous disons, ils seraient capables de faire beaucoup de bien même avec la charte de 1870; ils pourraient même faire assez de bien pour qu'on pût se passer d'une charte nouvelle. Quel est le mal, par exemple, qui sévit le plus sur nous et nous fait éprouver le plus de souffrance? Incontestablement, c'est la dette. A partir de l'année prochaine, cette dette nous dévorera tous les uns après les autres, sans profit même pour les créanciers, à moins d'une de ces prospérités subites qui enrichissent les communautés indépendamment de toute mesure administrative. Mais nous avons déjà dit qu'il ne fallait pas compter là-dessus, et qu'aucune reprise d'affaires commerciales ne nous vaudrait les sommes immenses que le service des dettes réclame. Cette reprise, à supposer qu'elle donnât quelque impulsion au prix courant des immeubles, ne pourrait jamais aider assez la situation pour lui rendre légère la durée du problème. Il faudrait toujours que ce problème eut sa solution, ou provisoire ou définitive.

Eh bien, ce problème étant à résoudre, trouvons-nous parmi les candidats mis en avant pour la mairie ou pour les administrations de ville, des hommes ayant des idées arrêtées sur ce point capital de nos affaires municipales? Et s'ils ont des idées arrêtées, sont-elles acceptables et nous vaudraient-elles l'amélioration dont nous sentons si vivement le besoin? C'est là la question principale. Aussi, quand on nous dit: Voilà des hommes honorables et, si vous votez pour eux, vous les aurez pour administrateurs de ville. Nous répondons sans hésiter : Avec toutes leurs qualités d'honneur privé, ces hommes ne nous suffisent pas. Nous voulons savoir ce qu'ils feraient de la dette, et s'ils ne pensent pas qu'il faille sacrifier toutes les fortunes, et publiques et privées, à cet intérêt négatif, illusoire et fantastique, qu'on appelle le crédit de la ville, quand il est au contraire, le principe de toutes les extravagances et la source de tous nos maux. Nous ne reconnaîtrons comme acceptables que les hommes qui se seront rangés à cette dernière manière de voir, qui est la bonne.

La Confiance.— En relisant hier un article que nous avions emprunté à une feuille hebdomadaire de New-York, sur les compagnies françaises d'assurance aux Etats-Unis, nous avons été fort surpris d'y trouver quelques réflexions aventurées sur la Compagnie d'Assurance contre l'incendie "La Confiance", qui a été établie à la Nouvelle-Orléans comme succursale de la grande compagnie de ce nom, ayant son siège à Paris, dont le capital est immense, et qui est une des plus fortes institutions de France. Ce qui le prouve c'est que ses actions sont cotées à la Bourse comme les fonds publics, tandis que plusieurs autres organisations ne sont encore arrivées ni à ce degré de notoriété ni à ce point de crédit. Nous ne connaissons pas de compagnie qui soit dans une position financière plus solide et plus brillante. Le total de la mère-compagnie, au 31 décembre 1879 était de (en francs) 39,478,311, 10 et en piastres, de 7,895,002, 22. L'actif aux Etats-Unis avec les accumulations depuis le 1er janvier 1880 est, en bons à 4 0|0, de plus de $600,000, 00, ce qui établit pour "La Confiance" une position entièment à l'abri de toute incertitude quant à son avenir et de toute méfiance même la plus ombrageuse quant à sa responsabilité.

Cette position est si solide que nous ne concevons pas qu'elle ait pu ne pas paraître ainsi aux yeux de notre confrère de New-York. Le département du Sud de cette institution est en outre sous la gestion de MM. Colomb, Raymondy et Co., qui en sont les agents généraux, et qui jouissent ici d'une considération universelle tout à fait due à leur expérience, à leur droiture, et à leur caractère public et privé. Nous ajouterons que les conditions d'assurance de la "Confiance" sont des plus libérales et que cette compagnie émet, sur les propriétés, des polices à des taux qui ont été regardés comme des bienfaits et qui lui ont valu ici une popularité des plus rares. Cela est si vrai que nous sommes bien aises qu'un simple accident de coupures nous ait fourni l'occasion de parler de la "Confiance" comme nous venons de le faire. Cette compagnie ou succursale mérite et au-delà tout ce que nous en disons.

Explosion de bateau.— M. W. F. Dillon, commis de "Bonnie Lee," capitaine C. S. Kouns, nous apporte la nouvelle que les chaudières de ce bateau à vapeur ont fait explosion lundi, à neuf heures du soir, à Lonemoor Point, qui est à soixante-dix milles de l'embouchure de la Rivière Rouge. Trois minutes après l'explosion le "Bonnie Lee" a sombré.

Les dames qui étaient à bord ont été sauvées; ce sont Mme Parnell et sa fille, du Texas; Mme Bogel, de Dallas; et Mlle Norwood, de Sherman.

Un de deux messieurs de Shreveport (M. Dillon ignore leurs noms) a été légèrement blessé.

M. Jeff. Posey, commis à été tué; il a un frère à Yazoo City.

On ne sait pas ce qu'est devenu Johnnie McDermott, âgé de dix ans.

Quelques-uns des hommes d'équipage ont probablement péri.

Charles Lonsbury, maître d'hôtel, a été grièvement blessé.

Le "Bonnie Lee" valait quinze mille dollars; le capitaine Noah Scovell, qui en est le propriétaire, a une assurance de neuf mille dollars à Cincinnati.

P. S.—Nous avons appris, hier, que trois nègres, qui faisaient partie de l'équipage, ont été tués. Leurs cadavres ont été transportés ici, hier matin, par le "Thompson Dean".

Il y a avantage à faire maintenant ses achats de charbon pour l'hiver—Desforges, Montagnet & Cie.

Banque d'entrepôt des Facteurs.

Sera-t-elle Franco-Américaine, Anglo-Américaine, ou purement américaine!

(Communiqué.)

Il semble admis de tous côtés qu'une banque au capital d'au moins cinq millions, nous est nécessaire pour répondre à notre commerce actuel et futur. L'idée de cette banque avec un pareil capital a saisi l'esprit de nos intelligents négociants français qui voient dans un avenir prochain le capital français récompensé par une extension de commerce entre cette ville et leur terre natale "La Belle France.

Si les Français font ainsi, pourquoi nos négociants anglais n'en feraient-ils pas autant?

Une banque franco-américaine, et une banque anglo-américaine sont toutes les deux absolument nécessaires, si la France et l'Angleterre veulent profiter du précieux commerce qui est maintenant à leur disposition. Les franchises de la Banque d'entrepôt des Facteurs, acquises providentiellement par la persévérance de ses fondateurs, sont maintenant à la disposition des capitalistes français, anglais ou américains. Les premiers qui souscriront au capital social de cette banque ($5,000,000) (ou 50,000 actions,) tomberont sur une veine d'une richesse inouie. L'instrument d'exploitation est maintenant oisif, et il n'a besoin que d'un capital pour être mis en état de service actif et lucratif.

Cette machine a été construite spécialement pour répondre aux besoins de cette grande reprise commerciale qui doit faire de cette ville, une ville incomparable, car elle commanderait bientôt au commerce du monde, si notre population se montrait fidèle à elle-même et à la génération qui lui succèdera.

Mais si les capitaux étrangers désirent avoir l'assistance des capitaux américains, pourquoi ne font-ils pas cause commune et ne tachent-ils pas de lier leur ville à la France et à l'Angleterre par une chaîne dorée sans fin? Certainement le temps est venu de rechercher les actions de la Banque d'entrepôt des Facteurs, afin qu'elle puisse servir au mouvement des affaires d'automne ou d'hiver. Nous avons besoin de cinq millions de plus pour répondre aux besoins du commerce. Si avec un capital d'environ quatre millions nous pouvons suffire à un commerce de $500,000,000 par an, avec cinq autres millions nous pourrons suffire à un commerce d'un milliard. L'auteur de ces lignes espère voir les affaires du comptoir d'échange de la Nlle-Orléans exhiber, en le 1er juin 1881, une augmentation de 50 pour 100 sur les affaires au 1er juin 1880, et ce ne sont pas là des rêves; ce sera bientôt de la belle et bonne prospérité.

NOUS VERRONS.

Charbons Pittsburg, Anthracite et Cannel fournis aux bateaux à vapeur, fabriques, presses à coton, familles et planteurs, en gros ou au détail, à très bas prix. Desforges, Montagnet & Cie.

Accourez à l'Etoile Rouge vous y dépense, moins qu'ailleurs, tout en achetant des articles de première qualité.

Si vous venez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou sans table commune de cuisine; si vous voulez un pliant, vous trouverez tout cela également à bas prix à l'enseigne du Golden Eagle,

à l'angle des rues Remparts et Perdido.

Nouvelles télégraphiques.

Les fêtes de Cherbourg.

Paris, 7 août—Des trains de plaisir ont emporté ce matin un grand nombre de Parisiens à Cherbourg, où le président Grévy, M. Gambetta et M. Léon Say doivent arriver dans quelques heures. Les fêtes promettent d'être splendides. Une nouvelle démonstration contre l'amiral Ribourt, préfet maritime de Cherbourg, se prépare. Il n'a pas été invité au banquet que la municipalité de Cherbourg se propose de donner aujourd'hui en l'honneur du président.

Voici le programme adopté pour les fêtes de Cherbourg :

Il y aura sur rade, à l'occasion de la revue, les forces navales suivantes :

Escadre d'évolution (Vice-amiral Garnault, commandant en chef):—1re division : *Colbert, Friedland, Gaulois, Desaix;* —2e division : (Contre-amiral Lafont) : *Suffren, Revanche, Surveillante, Hirondelle.*

Escadre volante (Contre-amiral Galibert, commandant en chef) :—Croiseurs : *Flore, Armorique;*—corvettes à voiles : *Favorite, Résolue;* —avisos : *Coligny, Elan,* de la division de la Manche.

Escadre sous-marine (Contre-amiral baron Grivel) :—Torpilleurs et bateaux torpilleurs à grande vitesse.

Le port de Cherbourg arme le cuirassé de 1er rang le *Marengo*, destiné à remplacer l'escadre d'évolution le vaisseau le *Suffren*. Le *Marengo* sera prêt pour la revue et augmentera ainsi l'effectif des navires de guerre qui doivent y figurer.

L'aviso l'*Argus*, chargé de la surveillance de la pêche dans l'Atlantique, sera présent à la revue.

Tout sera également prêt à terre et dans l'arsenal, où l'on a mis la dernière main aux travaux de lancement.

Le président de la République et les membres du gouvernement qui l'accompagneront, descendront à la préfecture maritime, où l'on prépare des appartements pour les recevoir.

Ils y séjourneront deux jours; le président de la République arrivera le soir à Cherbourg et recevra immédiatement les autorités civiles ainsi que la chambre et le tribunal de commerce. Le lendemain sera consacré à la visite de l'arsenal et de la digue.

On montrera au président de la République les divers bassins du port militaire, en lui signalant les améliorations qu'il y a lieu d'apporter à notre grand port de la Manche, en raison de la dimension des cuirassés. Dans la soirée, visite à la digue des travaux de défense en cours d'exécution.

Le jour suivant, visite de l'escadre dans la matinée; dans l'après-midi, manœuvres et défilé.

Des croix et des médailles militaires seront décernées à des officiers et à des maîtres faisant partie de l'escadre, ainsi qu'à divers agents employés au service de l'arsenal. Ces distinctions honorifiques seront remises aux intéressés par M. Jules Grévy, à l'issue de la grande revue de la flotte.

Ambassadeur en congé.

Paris, 7 août.—M. Desprez, ambassadeur de France au Vatican, a obtenu un court congé pour cause de santé. Il partira au commencement de la semaine prochaine.

Nomination diplomatique.

Paris, 7 août.—M. Bérard, attaché du ministère des affaires étrangères, a été nommé troisième secrétaire de légation à Washington.

Chambre belge.

Bruxelles, 7 août.—Les membres des bureaux de la chambre des représentants de la dernière session ont été réélus.

Roumanie et Etats-Unis.

Londres, 7 août—Le correspondant du *Times* à Bucharest annonce que le gouvernement roumain va envoyer le colonel Voinesco en mission spéciale à Washington, relativement à la reconnaissance de l'indépendance roumaine. Après avoir rempli sa mission à Washington, le colonel Voinesco ira à Rio-Janeiro.

Ces deux visites sont de simples actes de courtoisie du prince de Roumanie aux chefs des gouvernements des Etats-Unis et du Brésil, et n'ont aucune signification politique.

Billet gagnant.—M. Thomas Bailey, rue Conti No 357, entre rue Prieur et Johnson certifie qu'ayant acheté pour la somme d'un piastre, au bureau de A. M. Aucoin, No 67 rue Nord Claiborne la moitié du billet 29,495 qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres au tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane de mardi 10 août 1880, le montant du dit billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

Excursions à bon marché par la ligne rapide de Mobile.

Les trains quittent la Nlle-Orléans à 7 heures A. M. et à 6 heures 10 P. M.

Pour Chicago, aller et retour	$12.00
Pour Louisville, aller et retour	10.00
Pour Nashville, aller et retour	9.00
Pour Montgomery, aller et retour	8.00
Pour Mobile, aller et retour	3.50

Les billets pour Chicago, aller et retour, donnent aux voyageurs tout le temps voulu pour rester, dans cette ville pendant le Conclave des Chevaliers du Temple.

Les billets pour Chicago permettent aux voyageurs de s'arrêter au retour à Cave City, pour visiter la Mammoth Cave. Les billets sont valables pour le retour jusqu'au 17 août.

Adresser-vous à J. H. Smith, agent des billets, coin Camp et Commune, pour les billets et des renseignements. L'agent J. H. Smith vous procurera en tout temps des billets pour tous les points de la ligne aux prix les plus réduits.

Achetez votre charbon, aux plus bas prix du marché, du Grand Lake Coal Co., coin des rues Gravier et Carondelet.

Il est encore arrivé par le steamship New Orleans une grande quantité de souliers en tous genres et à tous prix, tous consignés à l'**Etoile Rouge.**

INNOVATION.

A partir du 8 août 1880 des chars-dortoirs feront un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Chattanooga par la voie de Jackson et de Meridien, partant de la Nouvelle-Orléans, à quatre heures trente minutes du soir, et arrivant à onze heures du matin, se rellant aux convois pour les sources de la Virginie, de Lynchburg, Washington, Baltimore, Philadelphie, New York, Boston et aussi à Chattanooga, avec le Cincinnati Southern Railway pour Cincinnati et tous les points au Nord et à l'Est.

A. D. SHELDON,
Agent du Dépt. des billets.

J. W. COLEMAN,
Sous-agent général du Dépt. des Passagers.

Le combat de la rue Amelot.

—Aujourd'hui, à 2 heures les habitants de la rue Amelot, étaient mis en émoi par la nouvelle d'un double crime qui venait d'être commis au No 161.

On avait effectivement vu une petite fille, les vêtements couverts de sang et qui parcourait la rue en criant : "Au meurtre! A l'assassin!"

Les gardiens de la paix coururent à l'endroit désigné par l'enfant, comme ayant été le théâtre du meurtre, et se rendirent promptement un compte exact des faits qui venaient de se passer.

Il s'agissait non d'un crime, mais d'une rixe sanglante, entre amant et maîtresse, blanchisseurs de leur état, lesquels en étaient venus aux mains. Armés de couteaux, les deux adversaires s'étaient acharnés l'un après l'autre, se lardant littéralement avec un acharnement incroyable.

L'homme ne tarda pas à s'affaisser, frappé de quatre coups de couteau, tandis que la femme atteinte elle-même de cinq coups se soutenait contre un meuble en poussant d'effroyables gémissements.

Les deux amants ont été transportés au poste après avoir reçu les soins nécessaires.

L'enquête est ouverte.

Dans un bal suburbain.

Un jeune homme très long et très maigre invite à danser une dame énorme et très courte :

—Qu'allez-vous nous jouer? demande la jeune homme au chef d'orchestre.

—J'ai votre affaire, répond le musicien : "Polka pour grande flûte et grosse caisse.

—Mme N.....se présente chez son notaire pour toucher la somme de 14 fr. 75 c. Il n'y avait là que le "petit clerc."

—Madame, dit celui-ci, je vais établir la quittance par timbre, ce sera 12 sous que je vous prie de me remettre.

—Comment "gamin" 12 sous! Attends, je vas chercher mon homme, qui t'arrangera un peu. Il avait bien raison de me dire qu'il faut se défier des "cléricots."

Nous lisons dans la *République française :*

Si vous voulez rire un brin, lisez dans le *Figaro* les lamentations de Saint-Genest, à Jérémie-Jocrisse. La douleur de Saint-Genest est immense, inondable. Il ne veut pas être consolé. Il est consterné à la fois par l'apathie des conservateurs et par l'activité des républicains. Les républicains ne connaissent pas d'obstacles et ils ne reculent devant aucun moyen. Saint-Genest en a eu, ces jours derniers, une preuve véritablement effrayante. Il se rendait dans un château perdu au milieu d'une forêt. Quelle ne fut pas sa stupeur, en descendant du chemin de fer, à la station la plus voisine du château, d'apercevoir dans la gare des petites voitures attelées avec des chiens et conduites par des enfants? Qu'attendaient ces voitures, ces enfants et ces chiens? des ballots de *Lanterne* et de *l'ehte République* et d'autres journaux républicains à un sou! Une fois le chargement opéré, les voitures, les enfants et les chiens s'engagèrent dans la forêt.

Toutes les cinq minutes, la petite carriole s'arrêtait et l'enfant sonnait de la trompe. Alors, du fourré sortaient des hommes noirs qui couraient à la voiture, un sou à la main; ils donnaient leur sou et ils emportaient un journal dans le fourré. Ces hommes noirs étaient des charbonniers qui abandonnaient leur ouvrage pour boire à longs traits le poison apporté par la petite carriole attelée de caniches. Ainsi, les républicains ne respectent plus rien. En face de la belle nature, ils empoisonnent jusqu'à les charbonniers! Et que font les conservateurs pour lutter contre de pareils raffinements de méchanceté, contre une organisation si puissante et si subtile? Saint-Genest est bien obligé de le reconnaître, ils ne font rien, rien, rien!

Tout est perdu alors? Non, Saint-Genest a trouvé moyen de tirer les conservateurs de leur torpeur. C'est très simple: il suffit que les conservateurs se déclarent irréconciliables. Ce point acquis, le reste viendra facilement. Saint-Genest, d'ailleurs, prêche d'exemple. A dater de ce jour il se proclame carrément irréconciliable. Après quoi, il annonce que pendant les vacances il va moins attaquer le gouvernement "pour ne point fatiguer son public, qui pardonne tout, sauf qu'on l'ennuie," car Saint-Genest a remarqué que, quand il attaque trop le gouvernement il l'ennuie son public, et il n'en faut pas! Nous donnons notre parole d'honneur que nous n'inventons rien.

Ce n'est pas assez de se proclamer irréconciliables. Saint-Genest offre aux conservateurs une seconde recette pour compléter la première. Il paraît que jusqu'ici les conservateurs se sont gerflés : "O mon roi! ô mon empereur! ô mon prince!" Ça n'a pas réussi. Il faut changer de cri et dire : "O mon Dieu! ô mon pays!" Quand on aura crié cela un nombre suffisant de fois, la République sera terrassée!

Tel est, fidèlement analysé, le nouveau plan de campagne du capitaine Saint-Genest. Dire que ce surprenant journaliste représente à peu près la moyenne intellectuelle des classes qui se prétendent dirigeantes! Il n'y a pas de quoi être fier pour son pays.

Les consignataires dont profitent tous les acheteurs sont de grands lots de chaussures achetés au.....ans de faillite aux agents de l'**Etoile Rouge.** Venez-vous-en au bonheur, le minimum il en est donc pas étonnant de voir tous les amateurs du bon marché se disputer rendez vous au vaste Canal et Barronne.

Des centaines de dames qui, affectées de maladies périodiques n'ont pas trouvé leurs constitutions ordinaires ont trouvé que le Warner's Safe Kidney and Liver Cure était un vrai tonic aux, dans le besoin. Cette préparation étant purement végétale et contenant tous les éléments de sureté et d'efficacité est devenue universellement populaire. Pendant l'été surtout, c'est un sûr préventif contre les désordres des reins et du foie, incidents à la saison. Tous les droguistes vendent ce remède, et personne excepté les gens en parfaite santé ne devrait être sans cela.

Chronique de l'Audience.

TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR UN NEVEU SUR SA TANTE.

Il s'agit d'un neveu qui aimait trop sa tante ou plutôt d'une tante qui avait trop aimé son neveu.

Le neveu assassin est un joli petit jeune homme blond, qui avait à peine 19 ans, quand il a commencé à aimer sa tante, qui en a 36. Charles Fuget n'a pas encore 20 ans, sa tête est fine, ses traits un peu efféminés: il appartient à une famille honorable; il était doux, sage, rangé, apportant exactement à ses parents, chez lesquels il demeurait, ses appointements de commis de banque. En dehors de leur lieu il avait été employé de la maison de banque Lehideux. C'était un bon comptable, nous dit un témoin.

Comment une passion terrible est-elle entrée au cœur de cet éphèbe dont Mme Lachaud semble vouloir garantir la parfaite pureté, jusqu'au jour où il se prit de passion pour sa tante?

En 1878, Félicie Fuget, qui habitait Chalon-sur-Saône, où elle était, paraît-il, connue pour ses galanteries, vint à Paris. Elle voulait, comme tant d'autres, voir les merveilles de l'Exposition universelle, et elle se rappela qu'elle avait un frère à Paris qu'elle n'avait pas vu depuis plus de vingt ans. Elle débarqua donc un jour chez ce frère, qui est le père du jeune accusé. On se gêna beaucoup pour recevoir la tante de Chalon; on se para une chambre en deux pour éviter des promiscuités peu convenables.

Félicie est une femme de trente ans—jusqu'à 40 ans une femme n'en a que 30;—elle a les cheveux très noirs, l'œil très vif, le teint pâle et avec cela un regard froid d'une femme qui a de l'expérience—et il paraît qu'elle en a beaucoup.

Elle s'applaudit sans doute de ne découvrir un neveu, plein de candeur et le neveu, malgré ses trésors d'innocence, avait deviné que sa tante avait des regards troublants. Qui a ouvert le feu? La tante Félicie soutient que c'est son neveu qui a commencé par lui faire la cour. —Je le veux bien, si vous y tenez, disait Mme Lachaud, mais convenez que vous l'avez tout de suite pris au mot.

Les relations se continuèrent pendant six mois sans que la famille au milieu de laquelle la tante Félicie prenait ses repas, s'en aperçut. A table on l'appelait : ma tante! mon neveu! Dans l'intimité c'était autre chose, la tante de Chalon avait enflammé son neveu d'un tel amour, que celui-ci disait au commissaire de police, une heure après son crime, qu'il ne pouvait se passer d'elle, qu'elle lui avait fait goûter des "plaisirs inouïs."

Comment expliquer que de si beaux feux n'embrasent pas deux cœurs d'un égal amour? On en est réduit à des conjectures. Un jour, à la suite d'une altercation dont les détails sont restés inconnus, la tante déclara à son neveu qu'elle partirait bientôt, qu'elle irait "faire une saison d'eaux."

Désespoir immense du neveu qui, par une inconséquence étrange, révèle tout à son père. Celui-ci congédie sa sœur et en même temps met son fils à la porte de chez lui.

Félicie entre chez un blanchisseur de la rue de Valois, en qualité de blanchisseuse, je suppose. Charles va la trouver, la conjure de ne pas rompre avec elle, lui fait des scènes....La tante se montre intraitable; elle affecte même des airs d'indignée dédain. Le neveu désespéré semble alors avoir médité un projet, celui qu'il a mis à exécution. Il fait demander à son père de mettre à sa disposition une canne à épée qui lui appartenait. Il avait, disait-il, des courses à faire pour ses patrons, il est porteur d'argent, il lui était recommandé de se protéger.

Une fois en possession de la canne à épée, il retourna près de sa tante, et, ne pouvant l'amener à reprendre les anciennes relations, il lui fait des menaces. Elle ne s'en effrayait pas; pour elle c'était un moyen qui se traînait à ses pieds, mais qui était incapable de se redresser.

Le lendemain du dernier refus, il revient rue de Valois où était sa tante. Il avait l'épée de sa canne, un stylet de 16 centimètres; il en perce sa maîtresse. Le jeune homme n'avait pas été profondé, et la victime qui se traînait au bout de quelques jours. Il se constitue alors prisonnier et répète qu'il ne regretterait qu'une chose, ce serait de ne pas avoir tué Félicie. Reste le propos habituel aux assassins dont le brave n'a obéi qu'à la jalousie et à la vengeance.

Devant le jury, Charles Fuget ne cherche pas à se défendre ni même à nier la préméditation.

—Oui, dit-il, j'avais demandé ma canne à épée pour en frapper ma maîtresse. Si elle persistait dans ses refus, je voulais me venger.

Le président lui demande comment se sont établies les relations intimes entre sa tante et lui. Cette question l'embarrasse sans doute; peut-être par un reste de délicatesse ou d'amour-propre ne veut-il pas dire la vérité sur les débuts de son amour, et pour toute réponse il verse des larmes.

Quand la tante Félicie est amenée au siège des témoins, il pleure encore. Félicie en grand deuil, deuil étrange mêlé de toute sortes d'agréments, et son attitude a quelque chose de théâtral. Elle reconnaît qu'elle a été la maîtresse de son neveu; c'est lui qui lui avait fait la cour. Sans doute elle a eu tort et c'est parce qu'elle l'a compris qu'elle n'avait pas voulu continuer plus longtemps ses relations.

Quoi qu'il en soit de la sincérité de cet se raison, M. le président fait remarquer au témoin qu'on s'étonne que cette résolution, qu'elle attribue à un sentiment honnête, lui soit venue si tard, alors que le mal qu'elle avait fait était devenu plus grave.

On peut dire presque incurable, puisque ce malheureux accusé a eu la naïveté d'adresser au juge d'instruction les lignes suivantes, comme s'il croyait que ce magistrat allait lui ménager une entrevue avec son indigne maîtresse.

"Monsieur le juge d'instruction.

"Depuis deux jours je souffre comme un vrai repentant. On aurait pu mettre un terme à mes souffrances en acquiesçant à la demande que j'ai faite. Je m'adresse donc à vous pour me faire voir le plus tôt possible ma tante.

"FUGET."

Cette femme, avant de se retirer, déclare, comme elle l'avait fait du reste au moment même de l'attentat, qu'elle a eu des torts, de grands torts à l'égard du jeune accusé; mais ces paroles, elle les dit avec une certaine sécheresse assez peu apparente. Elle est peut-être, après tout, de ces femmes fortement trempées qui dominent leurs impressions.

L'accusé pleure; elle ne verse pas une larme.

Une déposition navrante est celle du père de l'accusé, et qui ne le comprend pas.

S'il voit son fils sur le banc des assises, c'est à sa propre sœur qu'il faut en reporter la cause, à celle qu'il avait si hospitalièrement accueillie à son foyer et qui a corrompu son enfant.

M. l'avocat-général Campenon, tout en soutenant l'accusation, ne pouvait dissimuler sa sympathie pour l'accusé, qu'il appelait un "enfant." Seulement il déclarait, ce qui est vrai, qu'on ne saurait verser le sang sans devoir une expiation à la société.

M. le président déclare, avant de donner la parole à Me Lachaud, qu'il sera posé une question "subsidiaire," celle de savoir si l'accusé n'est pas coupable d'avoir fait avec préméditation des blessures ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours.

Me Lachaud reponse et l'accusation primitive et la question subsidiaire. Le loi doit se protection à l'enfant qui pèse sur le banc des accusés et non à la femme, à la Messaline qui l'a débauché, qui lui a fait connaître des "plaisirs inouïs."

—"La vie n'est pas tout, dit le défenseur avec autant d'éloquence que d'élévation : la moralité, la pureté de la jeunesse, les vertus domestiques, cet-ce que tout cela ne mérite pas d'être respecté: cet-ce que Félicie n'a pas foulé tout cela aux pieds? Elle a pris cet adolescent, elle l'a corrompu, épuisé, puis rejeté, sans souci de son âme et de son cœur. C'est, paraît-il, ce qu'elle faisait à Chalon, où elle s'entourait de très jeunes gens, qu'elle aimait à initier à l'amour impur."

L'éloquent défenseur conclut à l'acquittement.

Dans son réquisitoire, M. le président finit par cette phrase : Il est bon que ce jeune homme qui a versé le sang, qui n'a pas compris qu'il doit y avoir la liberté même dans le vice, subisse au moins quelques mois de méditation."

Cette considération aura sans doute déterminé le jury à rapporter un verdict de culpabilité mais atténué quelque peu. La préméditation a été écartée. Il ne restait plus qu'un simple délit passible d'une peine de 16 francs d'amende à deux ans de prison.

En entendant cette condamnation, le jeune Charles s'est écrié : "Plutôt la mort! Je mourrai en prison."

La famille s'est montrée très affligée de ce résultat, et père, mère, sœurs ne ménageaient pas les épithètes malsonnantes à la tante Félicie, qui s'est retirée seule et à laquelle la foule eût fait un mauvais parti si les gardiens du palais ne l'eussent protégée.

Quand vous aurez besoin de chaussures allez à l'Etoile Rouge.

Fallecio ayer a las uno de la tarde a la edad de 55 años JOSÉ RIVAS Y CINCHO. Los amigos y conocidos de la familia y los de su cuñada Hortensia Pertus signor Jose Perez et su sobrino R. R. Rawley y los miembros de los Nuevos Lusitanos, Sociedad Union Española Casadores de Orleans et los Amigos del Orden No 5, son respectuosamente invitados a asistir a su entierro que tendra lugar agosto 12 hoy a las 5 de la tarde de su última morada en la Union y Morales.

Por orden de Presidente,
L. CIPRIANI, Secrétaire.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Los oficiales y miembros de esta sociedad, se servirán reunirse hoy sias 4 de la tarde, en el local de costumbre para asistir al funeral del finado socio DON JOSÉ RIVAS, natural de Haro, España, de edad de 58 años, y se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.

Por ordan del dr Presidenta,
A. ALVAREZ GALAN, Secretario.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

Fallecio ayer 11, á las 12 del dia, á la edad de 58 años, el H.·. JOSÉ RIVAS, natural de Vibiza, España, Val.·. L.·. que compones la Resp.·. Loja Los Amigos No 5, y al Cap.·. R.·. [illegible] No 4 se reunirán en la cuquina de San Claude y Dumaine, á las cuatro de la tarde.

Por ordes del V.·. M.·.
JOSÉ MENENDEZ, Secretario.

La Compania Canadiere de Orleans.—Los miembros de esta compañia activos y honorarios, se reunirán á las 4 esta tarde en su sala de armas calle Chartres No 201 para acompañar el entierro del finado JOSÉ RIBAS (el CHINCHO), miembro honorario de la misma.

De orden del Capitan
G. SEGUI Y GAHONA,
Secret.

AVIS.—Les personnes qui ont achetés aux actions de la compagnie "Butchers Union Slaughters House & Live Stock Landing" sont par le présent informées que le premier versement est dû maintenant, et sont invitées à se rendre au No 18 de la rue Royale, pour faire ce versement immédiatement, comme le prescrit la charte de la Compagnie.

12 août— ROBT H. BELDEN.

Académie des Saints-Anges
Sous la direction des Sœurs Marianites de la Sainte-Croix
A LA NLLE-ORLÉANS.
Enseignere des rues Remparts et Congrès, 3me District.
CONDITIONS :

Le prix de pension et de demi-pension, principal et accessoires, se règlent d'avance en quatre termes : à la rentrée, en novembre, en janvier et en avril.

Un terme commencé est dû en entier, et il n'est point fait de déduction pour les absences, si ce n'est en cas de maladies notablement prolongées.

Pour les élèves nouvellement admises, le premier terme se règle du jour de leur entrée.

Le prix principal de la pension et de l'instruction en français et en anglais, est par trimestre de $54 00. Celui de la demi-pension de $27 00. Les frais d'entrée à verser pour la première année seulement, sont pour la pension de $10 00.

Les frais accessoires se règlent comme il suit par trimestre :

Blanchissage	$ 9 00
Bains pendant l'été	2 00
Fournitures de bureau	1 50
Langue allemande	12 00
Musique vocale	9 00
Piano: leçons et instrument	24 00
Tapisserie et broderie	3 00
Dessin	12 00
Peinture	12 00
Fle